

rivé ? Il fut un temps où nous exercions un contrôle municipal quelconque. La gloire d'Ontario était ses institutions municipales et les anciens réformistes qui ont aidé à nous obtenir ces institutions méritent autant de reconnaissance, et peut-être un peu plus, que les conservateurs, mais ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir dans Ontario ont restreint ces droits municipaux. Les conseils municipaux avaient l'habitude de décider l'octroi des permis accordés pour la vente des liqueurs, mais, aujourd'hui, le gouvernement qui conduit Ontario s'est chargé de cette besogne et a pris la plus grande partie de l'argent versé pour l'obtention de ces permis et que les municipalités avaient coutume de retirer. Ils nomment des commissaires et un inspecteur de licences ; ce dernier est généralement un faiseur politique de l'arrondissement, qui gagne le salaire que le public lui paie en s'occupant des élections et des listes électorales et, comme résultat, presque tous les hôteliers sont aujourd'hui des grits. Un grand nombre d'hôteliers d'Ontario étaient autrefois conservateurs, mais, aujourd'hui, vous ne pouvez pas trouver un seul conservateur sur dix. Les honorables membres de la gauche peuvent rire, mais ce que je leur dis là est la vérité, et je puis le leur prouver. Ou l'hôtelier doit voter comme on l'oblige à le faire, d'après ce mode, qui n'est pas secret, ou il ne peut pas obtenir de permis. Quatre de ces hôteliers ont signé la pétition.

Quels sont les autres signatures ? Deux commissaires de licences et les derniers, mais non pas les moins importants, les trois témoins dont mon honorable ami a parlé. Quels sont ces trois témoins ? L'un est celui qui a recueilli \$2,000 pour payer des frais d'élection, qui n'a gardé aucun mémoire, qui a détruit les livres et ne se rappelait plus rien. Les autres avaient l'habitude de convoquer les assemblées auxquelles M. Hyman devait parler et où, par intervalles, l'on servait des cigares et de la bière et où l'on faisait de la musique. Voilà les hommes qui ont signé cette pétition. M. Hyman a eu trop de respect humain pour la signer. M. Gibbons, le grand avocat de London, dont a parlé l'honorable député d'York-nord, n'a pas osé la signer. Il n'y a pas un avocat, pas un médecin, pas un membre du clergé, pas un citoyen connu, ou dont on a entendu parler, des environs de London qui l'ait signée.

En outre, elle n'est accompagnée d'aucune affirmation faite sous serment. Elle n'est accompagnée d'aucune affirmation, elle ne contient rien qui puisse justifier un magistrat quelconque du comté à condamner le citoyen le plus infime à subir un procès. Pourquoi cette pétition ? Il y a, nous le savons tous, des hommes, des êtres que l'on appelle des hommes, tellement méchants qu'ils vont raconter de prétendus scandales au sujet de femmes innocentes.

Quelle que soit l'innocence d'une femme, lorsque cela arrive, lorsque ces êtres infâmes ont une fois raconté leurs histoires à son sujet, quelque innocente qu'elle soit, elle ne peut pas se relever des insinuations faites sur son compte. Nous savons tous que, dans quelques-unes des grandes villes du continent, l'on a fait une science du chantage et, chaque jour, nous entendons parler d'hommes innocents et très estimables, moraux et chrétiens qui, plutôt que d'affronter le scandale et le bruit qu'il ferait dans le public, deviennent la proie de ces vampires, et plus ils sont innocents, plus ils sont estimables, plus ils redoutent d'être accusés de conduite vicieuse et, quelquefois, même, nous les voyons se suicider lorsque, bien qu'innocents, ils sont les

victimes de ces accusations. Il en est ainsi lorsqu'un juge est appelé à subir un procès. Dans une des grandes villes de ce continent et cela, depuis que ce débat est commencé, un membre éminent du clergé prêcha sur cette question ; avec la permission de la chambre, je citerai des extraits de ce qu'il a dit :

Vous avez entendu dire que "les hommes ont fait un mauvais rapport du pays qu'ils étaient allés visiter," bien qu'ils eussent dans leurs mains la preuve du contraire. Mais les faits n'arrêtent pas l'homme décidé à noircir un caractère. Il altérera, torturera les témoignages, jettera des soupçons sur des motifs, défigurera la preuve et, tout cela, pour arriver à ses fins perverses.

L'oreille et l'esprit de l'homme semblent spécialement faits pour recevoir les mauvais rapports. Pour le bien, nous exigeons des preuves nombreuses et fortes et, à moins que nous ne soyons favorablement disposés, nous restons incrédules malgré ces preuves. Pourquoi croyons-nous si difficilement le bien que l'on dit des autres, et pourquoi croyons-nous si facilement le mal que l'on en dit ? Est-ce parce que nous ne voulons pas avouer notre infériorité ? Est-ce parce que l'aveu implique un reproche ? Comment se fait-il que les bonnes actions n'ont pour nous aucun intérêt, tandis que les fautes et les méfaits ont quelque chose qui nous les rend intéressants ? Certainement, c'est que les "mauvais rapports" se répandent comme le feu dans notre société indisciplée, tandis que les meilleures et les plus nobles actions passent presque inaperçues.

Les rabbins de l'ancien testament refusaient le paradis aux calomnieurs et prétendaient qu'il valait mieux, pour un homme, de se jeter dans une fournaise ardente, plutôt que de commettre le péché de calomnie. Et Schiller dit, dans *Don Carlos*, que les rapporteurs ont causé plus de malheur au monde que le poison ou le poignard de l'assassin.

Or, voici ce qu'ils veulent faire : ils veulent faire ici le procès de ce juge. Ils ne l'ont pas accusé, mais, cependant, ils veulent lui faire subir son procès. Je le demande à tout homme impartial : Est-ce qu'un juge, une fois qu'il a été appelé à subir son procès, n'est pas sujet à la honte et au mépris, ainsi que ceux qui le suivent ? Je dis que les membres indépendants de cette chambre ne devraient pas se faire calomnieurs ou permettre qu'on les appellât "mauvaises langues" de partisans désappointés. Nous ne devrions pas permettre, je crois, que les grands privilèges de ce parlement fussent employés à servir les fins d'un parti. En tous cas, nous devrions dire : Vous ne ferez pas subir de procès à un juge de ce pays, à moins que vous ne portiez une accusation qui autorise à faire subir un procès au plus infime citoyen. C'est là simplement la procédure anglaise, la façon dont on entend l'équité en Angleterre et je prie les honorables membres de cette chambre de rejeter cette proposition.

M. FRASER : Il était certainement édifiant d'entendre l'honorable député dans sa péroraison, lorsqu'il a parlé des serpents et du chantage, lorsqu'il a parlé des scandales faits dans le but de servir des intérêts de parti et cela, alors que n'avaient pas encore cessé de retentir aux oreilles des honorables députés les échos des paroles qu'il venait de prononcer et par lesquelles il avait cherché à noircir quarante-sept pétitionnaires. Il a été jusqu'à dire que ces hommes ne devraient pas être entendus, parce que dix-sept d'entre eux étaient des commis, quelques autres des tailleurs, quatre, des négociants munis de permis et le reste, de misérables ouvriers.

M. TISDALE : L'honorable député se trompe. Je n'ai pas parlé de "misérables ouvriers". J'ai dit des marchands et de petits négociants.

M. FRASER : Je demande pardon à l'honorable député s'il n'a pas parlé des ouvriers.